



Conseil économique et social

Distr. générale
18 février 2022
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-septième session

New York, 9-13 mai 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Nouvelles questions

Difficultés rencontrées, stratégies adoptées et mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'impact de la maladie à coronavirus sur les forêts et le secteur forestier

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, le point de l'ordre du jour consacré aux nouvelles questions. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum examinera l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les forêts et sur le secteur forestier. La présente note fournit des informations générales et récapitule les résultats des activités intersessions menées depuis la seizième session du Forum pour évaluer l'incidence de la pandémie. Elle servira de base aux débats que tiendra le Forum à sa dix-septième session concernant le point 6 de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2022/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024 (résolution 2021/6 du Conseil économique et social), le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera, à sa dix-septième session, le point de l'ordre du jour consacré aux nouvelles questions. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Forum examinera les difficultés rencontrées par les pays, ainsi que les stratégies adoptées et les mesures de relèvement prises pour réduire l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier.

2. La présente note servira de base aux débats du Forum sur la question susmentionnée, au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Nouvelles questions ». On y trouvera un aperçu des résultats des activités intersessions menées sur ce thème depuis la seizième session du Forum, ainsi que les propositions formulées à ce sujet lors des activités intersessions, afin que le Forum les examine à sa dix-septième session.

II. Contexte

3. Dans sa résolution 2020/14, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum de réaliser une première évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier notamment, et de la présenter au Forum à sa seizième session. En réponse à cette demande, et en collaboration avec les membres du Forum et les parties prenantes concernées, le secrétariat a mené une évaluation approfondie de l'incidence de la pandémie dans plusieurs régions. Les conclusions des différentes évaluations régionales ont été examinées lors d'une réunion du groupe d'experts tenue en janvier 2021. Les résultats de cette réunion et les conclusions des évaluations ont été présentés au Forum lors de sa seizième session.

4. Lors de la table ronde de haut niveau sur les principales évolutions concernant les forêts, tenue dans le cadre de la seizième session du Forum, la question de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier et des moyens de relever ces défis a été examinée. Soulignant que la pandémie était toujours en cours, les hauts fonctionnaires des États Membres et du système des Nations Unies ont proposé plusieurs mesures en vue d'un relèvement durable et résilient au lendemain de la pandémie de COVID-19 et d'une contribution accrue des forêts au développement durable inclusif¹. Les principaux éléments qui sont ressortis de ces discussions ont notamment été les suivants :

a) La crise de la COVID-19 a continué de toucher tous les pays du monde, entraînant des effets dévastateurs dans la vie des populations et les économies, menaçant les sociétés, augmentant les inégalités et ayant des incidences négatives disproportionnées sur la vie des femmes et des filles, et causant ainsi d'importants reculs dans les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

b) La crise de la COVID-19 a eu une incidence négative sur les mesures de gestion durable des forêts, notamment sur la gouvernance forestière et la disponibilité des financements forestiers, ainsi que sur les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, ce qui a entraîné un recul potentiel des efforts déployés pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

¹ Voir E/2021/42, annexe III, par. 34.

c) La pandémie de COVID-19 a rappelé brutalement que la protection, la conservation et la restauration de la nature, en particulier des forêts, sont essentielles pour prévenir d'éventuelles zoonoses ou maladies infectieuses. Les forêts avaient le potentiel de faire contrepoids à bon nombre des effets sociaux, économiques et environnementaux de la pandémie et d'autres défis mondiaux. Il était donc essentiel, dans le cadre des stratégies de rétablissement au lendemain de la pandémie, de renforcer la gestion durable des forêts et les actions visant à mettre fin aux pratiques forestières illégales et non durables. Les forêts, les arbres hors forêt et l'agroforesterie pourraient également jouer un rôle important dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire au lendemain de la pandémie ;

d) Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la déforestation, les incendies de forêt, la désertification, la dégradation des terres, la pollution et d'autres catastrophes constituaient des menaces interdépendantes, qui se renforçaient mutuellement et qui continuaient de menacer la vie des populations et l'intégrité écologique de la planète. Les mesures forestières ancrées dans les principes de la gestion durable des forêts avaient un rôle crucial à jouer dans la lutte contre ces menaces, dans le droit fil des accords internationaux applicables ;

e) Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, constituait un cadre de mesures prises à l'échelle des forêts pour une mise en œuvre synergique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, ainsi que de la Convention sur la diversité biologique et du résultat des consultations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

f) La science et la technologie, les ressources financières adéquates, le renforcement des capacités, la collecte et l'analyse des données étaient autant d'éléments essentiels pour faire face à l'incidence négative de la COVID-19 et réduire le risque de pandémies futures. Il s'imposait de resserrer les liens entre science, politique et société et d'améliorer la gouvernance pour faciliter un meilleur relèvement au lendemain de la crise en cours ;

g) Il importait de renforcer la consultation et la collaboration intersectorielles et la participation des parties prenantes pour garantir une planification durable et intégrée de l'aménagement du territoire. La pandémie avait également mis en évidence la nécessité de renforcer l'utilisation des plateformes d'apprentissage en ligne et de développer l'utilisation des technologies de l'information et des communications ;

h) Il fallait des cadres politiques et budgétaires appropriés pour faciliter et promouvoir la participation du secteur privé à des chaînes d'approvisionnement durables. Le secteur privé se devait d'être réactif et agile, et plus proactif dans la promotion des pratiques de gestion durable des forêts ;

i) Les participants à la table ronde de haut niveau encourageaient la mise en œuvre aux niveaux national, régional et international des propositions figurant dans la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier ([E/CN.18/2021/7](#)).

5. Dans le cadre des débats de la table ronde de haut niveau tenue à la seizième session du Forum, il a été souligné qu'il était nécessaire de mener une deuxième évaluation axée sur les difficultés rencontrées par les pays, ainsi que sur les stratégies, mesures de relèvement et meilleures pratiques visant à réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier².

² [E/2021/42](#), annexe III, par. 6 j) et 22 g) ii).

Principales réponses et mesures potentielles proposées pour réduire l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les forêts, figurant dans la note du Secrétariat sur l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier^a

- La gestion durable des forêts peut nettement contribuer à compenser bon nombre des conséquences sociales, économiques et environnementales de la pandémie de COVID-19. Il est donc nécessaire d'intégrer la gestion durable des forêts dans les plans de relèvement après la pandémie. L'intégration de mesures relatives aux forêts dans les programmes nationaux liés à l'utilisation des terres, notamment en matière d'énergie, d'exploitation minière ou d'agriculture, contribuera à un développement inclusif, robuste et durable, une fois passée la pandémie.
- Les pratiques de gestion durable des forêts peuvent réduire le risque de futures pandémies et doivent être privilégiées par un engagement renouvelé en faveur des objectifs et des cibles relatifs aux forêts convenus au niveau international. Pour pallier nombre de conséquences des pandémies, il faut impérativement préserver la santé des forêts, notamment en créant de nouveaux emplois dans le domaine du boisement, du reboisement et de l'agroforesterie.
- La pandémie a mis en évidence le rapport étroit qui existe, du point de vue de la santé, entre les écosystèmes, les êtres humains et les espèces. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'œuvrer en faveur de l'approche « Une seule santé » pour relever les défis mondiaux, y compris, selon les cas, les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et le risque d'apparition de zoonoses. La contribution des services écosystémiques fournis par les forêts devrait être évaluée et prise en compte dans les plans et mesures de relèvement après la pandémie afin d'en accroître la valorisation à court, à moyen et à long terme.
- La pandémie est une occasion unique d'accélérer l'action contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il importe d'instaurer une dynamique visant à mettre fin aux pratiques forestières illégales et non durables afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de réduire le risque de futures zoonoses, de minimiser l'incidence sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, de susciter des actions visant à mettre en place une production plus durable et des chaînes d'approvisionnement résilientes, et de créer des moyens de subsistance plus diversifiés.
- Les États Membres devraient intégrer dans leurs stratégies nationales de relèvement les investissements consentis dans le secteur forestier et la gestion des forêts, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales. Il leur sera également utile d'intégrer dans leurs plans de relèvement la réduction des risques de catastrophe, la planification adaptable dans le secteur forestier et les stratégies nationales de financement des forêts, afin de se préparer à des crises similaires à la pandémie de COVID-19 qui pourront survenir, et de les gérer.

- À long terme, les pays pourront, en fonction de leurs situations et priorités nationales, envisager de prendre des mesures supplémentaires en vue d'adopter une planification optimale de l'utilisation des terres et d'autres mesures visant à utiliser tout le potentiel des forêts, à éliminer les obstacles politiques, à promouvoir la gestion durable des forêts, à améliorer la sécurité d'occupation des terres, à promouvoir la participation de la population et à garantir les droits d'occupation des populations sur les forêts et les ressources forestières, et à intégrer la protection sociale et les mesures inclusives dans les politiques et la planification relatives au secteur forestier.
- Le renforcement de la gouvernance et des mécanismes d'appui pour lutter contre les activités forestières illégales, l'intégration des approches d'atténuation des catastrophes et de réduction des risques dans la planification, les politiques et les mécanismes d'intervention, et la promotion des consultations et collaborations intersectorielles (par exemple, entre les secteurs forestier, minier et agricole) sont autant de mesures essentielles pour assurer une planification optimale et efficace de l'aménagement du territoire.
- Renforcer la collecte, l'analyse et l'échange de données est essentiel pour lutter contre la pandémie et ses effets dévastateurs. La propagation rapide et les répercussions tous azimuts de la pandémie de COVID-19 exigent de la part des pouvoirs publics l'adoption de mesures efficaces, opportunes et inclusives, outre l'utilisation des sources de données classiques et nouvelles ainsi que des outils d'analyse.
- Dans la perspective de l'après-pandémie, il importe d'augmenter les ressources de toutes origines en faveur des forêts, et ce, à tous les niveaux. Au niveau international, les flux financiers officiels destinés à la foresterie, en particulier l'aide publique au développement, sont aujourd'hui plus importants que jamais, au même titre que la coopération et l'assistance techniques, les partenariats multipartites et le développement des capacités. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait également aider les pays à faire face aux effets néfastes de la pandémie sur les forêts en élaborant des stratégies nationales de financement du secteur.
- La pandémie offre des possibilités de reconstruire en mieux et de créer des emplois dans une économie plus inclusive, durable et respectueuse de l'environnement, tout en poursuivant la restauration des forêts et en continuant de les utiliser dans un souci de durabilité. La COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer l'enseignement forestier, de recourir à des outils d'apprentissage en ligne et de renforcer l'utilisation de la technologie. Il faut favoriser les échanges des meilleures pratiques entre pays, renforcer la recherche scientifique sur le rôle des forêts dans la lutte contre les zoonoses et tirer pleinement parti des savoirs traditionnels des collectivités locales et des peuples autochtones.

^a E/CN.18/2021/7, par. 55 à 66.

III. Difficultés rencontrées, stratégies adoptées et mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier

6. À sa seizième session, le Forum a demandé à son secrétariat de mener, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les membres du Forum, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes, une évaluation sur les difficultés rencontrées par les pays, ainsi que sur les stratégies, mesures de relèvement et meilleures pratiques visant à réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. Le secrétariat du Forum a commandité six études régionales³ afin de recueillir, dans différents pays et sous-régions, des informations et des données pertinentes pour déterminer les répercussions de la pandémie et examiner plus en détail les questions susmentionnées.

7. Une fois ces études établies, le secrétariat du Forum a organisé, du 2 au 4 février 2022, une réunion virtuelle d'un groupe d'experts consacrée aux résultats de l'évaluation des effets de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. À cette occasion, les experts des États Membres, des organisations internationales liées aux forêts, des partenaires régionaux et sous-régionaux et de la société civile ont pu discuter et échanger au sujet des difficultés rencontrées par les pays pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, des stratégies et mesures de relèvement adoptées par les pays pour faire face aux effets de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier, et des meilleures pratiques adoptées par les pays et les autres parties prenantes pour réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. Un résumé des débats, assorti de suggestions sur la voie à suivre, a été établi par les coprésidents⁴. Les résultats, analyses et suggestions issus de la deuxième évaluation et de la réunion d'experts sont présentés ci-après.

A. Difficultés rencontrées par les pays pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier

8. La pandémie a révélé les faiblesses systémiques des politiques et institutions sociales, économiques, environnementales et de développement mondiales. Le secteur forestier et les forêts des différents pays et régions ont subi les effets de la pandémie à des degrés divers, en fonction du niveau de développement, de la disponibilité des ressources et de la situation géographique de chacun.

9. Les principaux défis socioéconomiques et environnementaux auxquels les forêts et le secteur forestier ont été confrontés sont nés de la crise sanitaire provoquée par la pandémie et des mesures de gestion de crise adoptées par les pays pour enrayer la propagation du virus responsable de la COVID-19. L'incidence hétérogène de la pandémie de COVID-19 a eu des implications importantes pour la gestion de la crise et les mesures de riposte, et les gouvernements à tous les niveaux ont opéré avec une grande incertitude en essayant de concilier les pressions économiques et sociales auxquelles ils étaient confrontés⁵. Les mesures restrictives adoptées pour ralentir la propagation du virus ont provoqué un choc initial sur les systèmes socioéconomiques, se traduisant par une interruption temporaire de la production et des chaînes

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/01/2nd-assessment-Covid19>.

⁴ Le résumé établi par les coprésidents est disponible à l'adresse <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/02/Co-Chairs-Summary-EGM-COVID-19-impact-Feb-2022.pdf>.

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2021, Numéro 2*, n° 110, p. 15 (Paris, Éditions OCDE, 2021) et *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2021, Numéro 1*, n° 109, p. 29.

d'approvisionnement commerciales et un ralentissement de l'activité en Europe de l'Est, ainsi que par des modifications du comportement des consommateurs en Amérique du Nord⁶.

10. D'autres difficultés majeures étaient liées aux restrictions aux déplacements, à la réduction des investissements en capital, à la faible priorité accordée aux forêts dans les plans nationaux, au manque de personnel qualifié, aux contraintes financières et technologiques, aux perturbations du commerce et des chaînes d'approvisionnement en bois et autres produits forestiers, aux retards pris dans les activités forestières, en particulier les activités de plantation, et à l'augmentation des prix de divers biens et services. Dans certaines régions, l'interruption des chaînes d'approvisionnement a eu des répercussions négatives sur l'importation de machines et de pièces détachées pour le secteur forestier. Ces effets de la pandémie ont été plus visibles en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

11. En Europe de l'Est, la pandémie a eu une incidence négative sur l'industrie de transformation du bois en raison de la réduction des échanges extérieurs et de l'interruption des échanges transfrontaliers dans les pays clairement orientés vers l'exportation. La production et la gestion forestières dans cette sous-région n'ont pas fortement souffert des conséquences de la pandémie, et la demande de produits forestiers de base est restée inchangée. De manière générale, on estime que le secteur forestier d'Europe de l'Est a été moins touché par la pandémie et y a mieux résisté, tandis que les industries de transformation du bois orientées vers l'exportation ont connu plus de difficultés en raison des mesures de restriction et des obstacles au commerce. La pression publique en faveur de la préservation des ressources forestières et de la protection de la biodiversité a augmenté, ce qui a parfois exercé une pression sur la gestion forestière. Les entreprises ont été confrontées à des difficultés liées à la stagnation économique, à l'augmentation des dépenses, aux absences du personnel et à la baisse des résultats. En Amérique du Nord, le secteur forestier, en particulier en ce qui concerne la gestion forestière, les industries et les communautés, a fait preuve d'une remarquable résilience face à la pandémie de COVID-19. Les principales difficultés étaient liées aux restrictions aux déplacements imposées aux spécialistes non-ressortissants et aux perturbations du tourisme et des entreprises hôtelières forestières, mais les activités de gestion forestière ne semblent pas avoir été très touchées.

12. La demande de bois d'œuvre pour la construction s'est effondrée dans certains pays au début de la pandémie de COVID-19, mais elle a globalement rebondi par la suite, notamment grâce aux mesures de relance économique. Les pays nordiques ont signalé des augmentations de prix pour le bois de sciage et le bois rond, mais ont prévenu que l'évolution des prix pouvait être imprévisible et en partie influencée par des phénomènes extérieurs au secteur forestier. Plusieurs pays ont signalé une augmentation de la demande de matériaux d'emballage, en grande partie liée aux achats en ligne, qui ont connu un essor considérable pendant la pandémie. La plupart des pays ont vu une opportunité dans l'utilisation accrue des forêts à des fins récréatives, et nombre d'entre eux ont souligné l'importance des forêts urbaines et autres espaces verts pour la santé humaine.

13. Plusieurs pays ont éprouvé d'énormes difficultés à obtenir les ressources nécessaires pour répondre en temps voulu aux besoins socioéconomiques et sanitaires découlant de la pandémie mondiale. L'insuffisance et le manque de disponibilité des ressources ont été exacerbés par la faiblesse de certaines infrastructures, telles que les établissements de santé, ainsi que par le manque de services et de personnel de santé et l'augmentation du chômage. De nombreux pays ont vu leurs revenus diminuer,

⁶ ECE/TIM/2021/2-FO:EFC/2021/2.

notamment dans le secteur forestier, le tourisme et les industries récréatives, en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de la restriction des déplacements. La pandémie a également eu des répercussions sur la solidarité mondiale et le multilatéralisme. Malgré plusieurs initiatives visant à aider les personnes les plus démunies, certaines régions du monde peinent encore à obtenir des ressources suffisantes pour faire face à la crise sanitaire et soutenir la reprise économique.

14. Les entreprises forestières, notamment en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, ont rencontré des difficultés à plusieurs niveaux. Les restrictions aux déplacements, les obstacles au commerce, les nouvelles mesures de santé et de sécurité sont quelques-uns des défis auxquels ont été confrontées les entreprises forestières. En outre, l'évolution de la production et des dynamiques de marché, la disponibilité réduite de la main-d'œuvre, la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale et les interdictions de voyager ont contribué à créer une situation difficile.

15. En Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, une baisse des revenus a été observée dans les secteurs du tourisme et des loisirs liés aux forêts en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des restrictions en matière de voyage. Il a été signalé que dans certaines régions d'Afrique, les femmes étaient touchées de manière disproportionnée dans la mesure où elles perdaient leurs revenus forestiers lorsque des citadins s'installaient dans les communautés rurales et entraient dans le secteur forestier. L'Amérique du Nord et l'Europe occidentale et orientale ont signalé une augmentation de l'utilisation des forêts à des fins récréatives pendant la pandémie, ce qui a posé plusieurs problèmes liés à une surexploitation au niveau local. Les forêts et le secteur forestier en Amérique du Nord ont également bénéficié d'un soutien dans le cadre de plans de relance mis en place par les États.

16. Dans plusieurs régions, la diminution des activités de contrôle et de surveillance des forêts en raison des restrictions aux déplacements a entraîné une diminution des activités d'inspection et une augmentation des activités illégales dans les forêts, notamment l'exploitation minière illégale. Cela a donné lieu à une augmentation de la déforestation dans certaines régions, ainsi qu'à des incendies de forêt. Dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, on a signalé une augmentation de la déforestation et de la dégradation des forêts causées par les incendies de forêt. Le Brésil, par exemple, est le pays qui a perdu le plus de forêts primaires en 2020, avec une perte supérieure de 25 % à celle de 2019, soit une superficie totale équivalente à environ 1,7 million d'hectares⁷. L'État plurinational de Bolivie, la Colombie, le Mexique et le Pérou ont également connu des pertes considérables liées à la déforestation. Certains pays de la région Asie-Pacifique ont cependant enregistré une diminution de la déforestation, de la dégradation des forêts et des incendies de forêt en raison des restrictions aux déplacements et de la réduction de l'activité industrielle.

17. Si le classement du secteur forestier comme service essentiel a permis aux industries forestières de poursuivre leurs activités, cela a également engendré des difficultés, car les entreprises ont dû faire face à de nouvelles mesures sanitaires et de sécurité, à des dynamiques de production et de marché changeantes et, dans certains pays, à une disponibilité réduite du personnel. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur de nombreux peuples autochtones et territoires tribaux. Des milliers d'habitants ont été infectés par le virus. De nombreuses populations forestières ont perdu des marchés pour leurs produits forestiers et leurs services touristiques. Dans certains pays, les activités de restauration des paysages forestiers n'ont pas pu être menées à bien, ce qui a eu des

⁷ World Resources Institute, S. Boehm *et al.*, « State of climate action 2021: systems transformations required to limit global warming to 1.5°C », Washington, 2021, figure 55.

conséquences tant environnementales que socioéconomiques. Les efforts visant à prévenir les incendies de forêt, l'exploitation forestière illégale et les invasions de terres dans ces territoires ont été affaiblis. Dans le contexte de la pandémie en cours, ces invasions menacent non seulement les forêts mais mettent également en danger la vie des habitants. Les mesures visant à prévenir les espèces forestières envahissantes ont également été compromises.

18. Si, dans de nombreux pays en développement, le financement et les investissements forestiers ont toujours été un défi pour le secteur forestier, pendant la pandémie, le principal défi a consisté à mobiliser des fonds suffisants pour la préservation des forêts et la restauration des zones dégradées. En Afrique, en raison du manque de ressources financières, les pays ont éprouvé des difficultés à maintenir leurs effectifs dans certains secteurs, notamment le secteur forestier. Cela a pu avoir des répercussions négatives sur les résultats du secteur forestier à court terme. Le manque de ressources financières a constitué un défi majeur en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreux pays en développement ont éprouvé des difficultés à mobiliser des fonds suffisants pour lutter contre les crises sanitaire et économique provoquées par la pandémie. En raison du manque de ressources, les programmes de gestion des ressources naturelles, parmi lesquelles les forêts, n'ont pas été considérés comme une priorité dans certains pays.

19. Le manque de capacités, d'infrastructures appropriées et de ressources financières pour accéder à des technologies telles que les technologies numériques, les drones et les données satellitaires pour la surveillance des forêts en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes a été un obstacle majeur supplémentaire pour les pays de ces régions, car cela a entravé les efforts visant à maintenir les niveaux d'efficacité et d'efficacité de leur secteur forestier pendant la pandémie.

20. Certaines des difficultés rencontrées par les pays pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier sont également devenues des obstacles persistants à la mise en œuvre de leurs plans de relance du secteur forestier. En particulier, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le manque de main-d'œuvre et les restrictions aux déplacements continuent de peser sur la reprise des activités de l'industrie forestière et du tourisme forestier. Pour les pays en développement, ces difficultés ont continué d'aggraver la pénurie de ressources financières et la chute des investissements étrangers directs et ont entravé de nombreuses mesures de relèvement.

B. Stratégies et mesures de relèvement adoptées par les pays pour faire face à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier

21. Les gouvernements du monde entier ont adopté différentes stratégies pour limiter la propagation de la COVID-19 ainsi que des mesures visant à promouvoir la reprise et la stabilité économiques. Selon les rapports concernant les différentes régions, la majorité des mesures adoptées ont consisté en des politiques et stratégies budgétaires visant à relever les défis sanitaires et économiques. Il est également ressorti de cette évaluation que la majorité des pays d'Afrique, de la région Asie-Pacifique et d'Europe de l'Est ont adopté des stratégies globales et des mesures de relèvement visant à réduire l'incidence de la COVID-19 en général, qui n'étaient pas spécifiquement axées sur les forêts et le secteur forestier, bien que ce dernier en ait également bénéficié. Dans certains pays, notamment en Amérique latine, la société civile a également joué un rôle important pour aider à relever les défis liés à la pandémie dans certaines communautés.

22. Dans les pays développés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, les forêts ont été délibérément incluses dans les plans et programmes de relance et de relèvement après la pandémie. Par exemple, aux États-Unis d'Amérique et au Canada, la restauration des forêts dégradées est perçue comme pouvant contribuer à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au stockage du carbone, à l'adaptation aux changements climatiques, à la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité et à la création de nouveaux emplois verts. Les forêts ont également été incluses dans les plans et programmes visant à reconstruire en mieux. C'est le cas notamment du plan d'infrastructure des États-Unis et du pacte vert pour l'Europe, ainsi que des fonds spéciaux pour le relèvement économique et l'aide aux personnes en situation de vulnérabilité.

23. En Europe de l'Est et dans la région Asie-Pacifique, certains pays ont adopté des stratégies et des mesures de relèvement spécifiques aux forêts et au secteur forestier, notamment un soutien financier sous forme de subventions, de paiements différés et de réductions de coûts. Dans d'autres cas, les programmes existants de mise en valeur des ressources forestières ont été réorientés pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19. Ainsi, en Inde, le plan de reprise économique, d'une valeur de près de 800 millions de dollars, prévoit d'aider les communautés autochtones à protéger et à gérer les forêts. Le Pakistan a réorienté sa campagne de plantation d'arbres, menée dans le cadre du programme de plantation de dix milliards d'arbres pour lutter contre les tsunamis⁸, vers la lutte contre la pandémie. Le programme a été mis au point dans le contexte de la COVID-19 et a été axé sur deux objectifs : la protection de la nature et la création d'emplois verts. Il a permis de fournir des emplois et des revenus à de nombreuses personnes, principalement des travailleurs et travailleuses ruraux et des jeunes ayant perdu leur emploi dans des usines des villes en raison des mesures de confinement. Le Kazakhstan a également annoncé la mise en place d'un vaste programme de plantation d'arbres dans le cadre de sa stratégie de relèvement.

24. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en plus des mesures visant à contenir et à prévenir la propagation de la maladie, les stratégies d'intervention et de relèvement les plus courantes ont consisté notamment à qualifier les activités forestières de services essentiels, pouvant continuer de fonctionner en situation d'urgence. Les mesures économiques prises dans cette région ont notamment consisté à ouvrir des lignes de crédit pour les petites et moyennes entreprises, à accorder des aides directes aux ménages à faible revenu, à mettre en place des programmes et des fonds spéciaux pour la relance économique et à aider les personnes en situation de vulnérabilité. Certains pays ont mis en place des mécanismes de financement spécifiques pour le secteur forestier ainsi que pour les petites productions et l'agriculture familiale. Au Brésil, par exemple, un plan pour la région amazonienne, initiative menée par trois banques privées (Itaú Unibanco, Bradesco et Santander), a été mis en place pour favoriser le développement durable dans la région. L'Argentine a mis en place un programme de durabilité et de compétitivité des forêts, et le Pérou un programme de financement direct des plantations forestières ainsi qu'un programme visant à mettre en place un système pour les producteurs forestiers et une gestion durable de la production forestière. Dans certains cas, des programmes visant à maintenir les emplois existants ou à en créer de nouveaux ont été mis en œuvre, dont certains prévoyant des congés payés. En Afrique, une poignée de pays disposant d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire ont augmenté leurs dépenses de protection sociale afin de protéger les ménages les plus vulnérables. Ainsi, l'Afrique

⁸ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mocc.gov.pk/ProjectDetail/M2QzOWJmMjUtZTU3MC00NmFkLWE4YmMtZDFhMmRlOGU2NGRh>.

du Sud a apporté un soutien aux entreprises vulnérables et mis en place un fonds d'assurance chômage et des subventions fiscales pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Le Sénégal a quant à lui créé un fonds d'action et de solidarité. Il n'y a toutefois pas eu, en Afrique, de stratégie de relèvement spécifique au secteur forestier, de sorte que ce dernier s'est appuyé sur la stratégie nationale générale de riposte et de relèvement.

25. L'une des stratégies communes adoptées par le secteur forestier dans toutes les régions a consisté à avoir recours à des technologies numériques modernes et à des moyens novateurs, en vue notamment de fournir des services, de procéder à des échanges commerciaux et d'organiser des réunions virtuelles. Des pays de la région Asie-Pacifique ont ainsi eu recours à des plateformes en ligne pour fournir des services liés notamment à l'approbation des autorisations pour les entreprises (par exemple aux Fidji), à la passation d'appels d'offres en ligne (par exemple au Japon), à la commercialisation de semis et à la location gratuite d'équipements forestiers (par exemple en République de Corée), à l'utilisation de drones aériens (par exemple au Bangladesh) et à la tenue de réunions et de communications virtuelles. Les mesures visant à permettre aux communautés locales d'utiliser des téléphones mobiles pour mener des activités de suivi et de surveillance, à adopter des technologies numériques et à mener des activités de plaidoyer ont été signalées comme étant les plus pertinentes dans le secteur, et elles continuent de l'être, en particulier pour promouvoir le relèvement après la pandémie et le suivi efficace des ressources forestières. En Afrique, certains pays ont accéléré le recours aux services en ligne pour l'octroi de licences et les paiements dans le secteur forestier. Cela a permis d'améliorer la prestation de services et de réduire les déplacements inutiles dans les bureaux des services publics. Dans le secteur forestier, des systèmes de paiement électronique ont été mis en place pour les impôts, les frais liés à l'obtention de permis d'exploitation, les frais liés aux licences, les frais de stationnement et d'autres sources de revenus. Des plateformes numériques ont également été utilisées pour les enchères en ligne, les autorisations de récolte et les systèmes de suivi. D'autres services en ligne seront mis en place pour répondre aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

26. Sur le plan de la coopération régionale et internationale, un certain nombre de banques et de donateurs multilatéraux, parmi lesquels le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Union européenne⁹, la Banque africaine de développement et la Banque africaine d'import-export¹⁰, ont lancé des plans de relance et des mécanismes de soutien auxquels les pays peuvent avoir accès sous forme de prêts, de mesures d'urgence et d'allègement de la dette. La Banque mondiale¹¹ a annoncé la mise à disposition de 160 milliards de dollars pour renforcer la capacité des économies bénéficiaires à atténuer les effets de la COVID-19 sur les petites entreprises et les populations vulnérables. La Banque africaine de développement a mis en place un dispositif de riposte à la pandémie d'un montant de 10 milliards de dollars, dont 5,5 milliards destinés à ses activités souveraines dans les pays membres de la Banque africaine de développement, et 3,1 milliards destinés aux activités du Fonds africain de développement¹². Le Fonds monétaire international a

⁹ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_604.

¹⁰ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.afreximbank.com/afreximbank-announces-3-billion-facility-to-cushion-impact-of-covid-19>.

¹¹ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/09/covid-19-coronavirus-drives-sub-saharan-africa-toward-first-recession-in-25-years>.

¹² On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-launches-record-breaking-3-billion-fight-covid-19-social-bond-34982>.

approuvé un financement de 2,7 milliards de dollars pour les interventions d'urgence liées à la pandémie de COVID-19 dans les pays africains.

27. En Afrique australe, l'une des stratégies adoptées a consisté à établir des partenariats avec des donateurs bilatéraux pour soutenir les activités environnementales dans le cadre des programmes de relèvement. Par exemple, d'importantes ressources ont été mobilisées pour financer la préservation de l'environnement et l'écotourisme par la Peace Parks Foundation¹³ et le Gouvernement allemand, en faveur de la zone de conservation transfrontalière de Kavango–Zambezi, afin d'atténuer les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 dans quatre des États partenaires (Angola, Botswana, Zambie et Zimbabwe). En Afrique de l'Est, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis en place une stratégie de résilience¹⁴ pour faire face aux répercussions de la COVID-19 et à d'autres effets à long terme liés à l'alimentation et aux changements climatiques. Cette stratégie est axée sur plusieurs objectifs liés au secteur forestier, notamment :

- a) la communication d'informations sur les changements climatiques et l'adaptation aux effets de ceux-ci ;
- b) le lien entre les systèmes alimentaires résilients et les besoins humanitaires en matière de sécurité alimentaire ;
- c) la lutte contre la propagation du criquet pèlerin et la protection des moyens de subsistance des communautés touchées ;
- d) le renforcement de la résilience des petits exploitants en vue du relèvement après la pandémie de COVID-19.

28. Le rôle important des forêts dans la lutte contre les effets de la COVID-19 est plus évident que jamais, et est mieux reconnu dans le monde entier. Une priorité accrue a été accordée aux forêts dans les programmes politiques pendant la pandémie à l'échelle mondiale, pour plusieurs raisons, notamment du fait que l'on reconnaît de plus en plus les avantages des forêts pour la santé humaine et leur importance pour les économies rurales. La pandémie de COVID-19 a contribué à cette sensibilisation accrue sur le rôle des forêts. En outre, il est aujourd'hui largement reconnu que les forêts contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, et qu'elles jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Par conséquent, un certain nombre de pays développés et de pays en transition économique ont adopté ou mis en œuvre des politiques relatives à la protection de la nature et à la restauration des écosystèmes forestiers et ont commencé à se pencher sur la notion de systèmes de gestion forestière résilients, qui tient compte du rôle des forêts dans une économie verte. D'autres mesures de relèvement ont été adoptées, telles que des programmes ciblés sur la foresterie associés à des objectifs plus vastes, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques, les incendies de forêt, la gestion des organismes nuisibles et des maladies, ainsi qu'une coopération régionale renforcée, notamment en matière de gestion des incendies.

¹³ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.peaceparks.org/eur-4-million-COVID-19-relief-efforts-in-kaza>.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB0692EN>.

C. Meilleures pratiques adoptées par les pays et les autres parties prenantes pour réduire l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier

29. Si, à ce stade, il est sans doute trop tôt pour qualifier de meilleure pratique l'une ou l'autre des pratiques présentées ci-après pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 aux forêts et au secteur forestier, il existe un certain nombre de stratégies et de mesures qui ont été jugées efficaces pour réduire l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier.

30. Le classement du secteur forestier comme service essentiel a été une pratique commune à toutes les régions. Ce classement a permis à la plupart des industries forestières de poursuivre leurs activités et a contribué à réduire les effets négatifs des mesures prises pour enrayer la propagation de la maladie. Dans certaines régions, telles que l'Europe et l'Amérique latine, certaines entreprises ont même connu une augmentation de la demande de leurs produits (par exemple, emballages, matériaux de construction et articles d'hygiène) du fait de la pandémie.

31. Dans toutes les régions, on a eu recours aux technologies numériques et aux technologies de l'information et de la communication pour les activités de communication, de surveillance et de contrôle, la fourniture de services en ligne et le commerce électronique. Dans certaines régions, des visites virtuelles de forêts ont été mises en place pour sensibiliser le public à l'importance des forêts et susciter l'intérêt pour les activités d'écotourisme après la pandémie.

32. D'autres pratiques ont consisté à fournir un soutien financier aux entreprises forestières, notamment par l'octroi de prêts à des conditions avantageuses, l'extension des périodes de remboursement des prêts et l'ouverture de lignes de crédit pour les petites et moyennes entreprises du secteur de la production et les producteurs ruraux. En Amérique latine, on a recensé un nombre important de lignes de crédit d'urgence, destinées en particulier aux petites et moyennes entreprises du secteur de la production et aux producteurs ruraux.

33. Intégrer la gestion durable des forêts et des industries forestières dans les stratégies de relèvement et dans les stratégies visant à reconstruire en mieux, afin de promouvoir le relèvement après les crises sanitaires et économiques causées par la pandémie, de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets et de lutter contre la perte de biodiversité et de services écosystémiques, comme l'ont fait certains pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine, semble être une approche efficace et efficiente pour renforcer le rôle et la contribution des forêts au développement durable.

34. Le renforcement de la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional est un moyen efficace de mobiliser des ressources, de soutenir le relèvement du secteur forestier et d'accroître la contribution des forêts et des écosystèmes forestiers à la reprise « verte », en particulier dans les pays qui disposent d'une faible marge de manœuvre budgétaire.

IV. Conclusion

35. La pandémie de COVID-19 en cours a eu de terribles répercussions sanitaires et socioéconomiques dans tous les pays et dans toutes les régions du monde. Elle a bouleversé existences, sources de revenus et systèmes économiques dans le monde entier. Les principales difficultés socioéconomiques et environnementales auxquelles ont été confrontés les forêts et le secteur forestier résultent des restrictions aux déplacements, de la réduction des investissements en capital, de la faible priorité

accordée aux forêts dans les plans nationaux, du manque de personnel qualifié, des contraintes financières et technologiques, de la perturbation du commerce et des chaînes d'approvisionnement en produits forestiers, du retard pris dans les activités, notamment les activités de plantation, et de l'augmentation des prix de divers biens et services. Les pays du monde entier ont adopté différentes stratégies pour protéger leurs populations de la pandémie de COVID-19 et pour promouvoir la reprise économique et la stabilité en fonction de leurs circonstances et capacités nationales.

36. La mise en œuvre des mesures de relance s'est heurtée à un certain nombre de difficultés, dont la plupart découlent des restrictions aux déplacements, qui ont entraîné une perturbation de la gestion forestière, des activités industrielles, du commerce, des chaînes d'approvisionnement, du tourisme et de l'hôtellerie. Dans la plupart des pays en développement, la principale difficulté a été le manque de ressources financières lié à la faible marge de manœuvre budgétaire. De nombreux pays ont dû avoir recours à des emprunts pour faire face aux problèmes sanitaires et économiques causés par la pandémie, ce qui a considérablement augmenté le poids de leur dette et le risque de rencontrer des difficultés liées à l'endettement. Dans le même temps, le rôle important que jouent les forêts dans la lutte contre les effets de la COVID-19 est plus évident que jamais, et est mieux reconnu dans le monde entier. Une priorité accrue a été accordée aux forêts dans les programmes politiques pendant la pandémie à l'échelle mondiale, pour plusieurs raisons, notamment du fait que l'on reconnaît de plus en plus les avantages des forêts pour la santé humaine et la planète ainsi que leur importance pour l'économie. Il est par ailleurs aujourd'hui largement reconnu que les forêts contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, et qu'elles jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Un certain nombre de pays développés, de pays en transition économique et de pays en développement ont adopté ou mis en œuvre des politiques et des programmes de relèvement comprenant des mesures de protection de la nature et de restauration des écosystèmes forestiers.

37. Le public demeure malheureusement peu informé de la valeur réelle des forêts et des produits et services forestiers ainsi que de leur contribution aux moyens de subsistance et à la santé des populations et de la planète. Le manque de connaissances sur la valeur des forêts, sur la manière de les prendre en compte dans les comptes nationaux et sur les moyens de traduire ces connaissances en mesures concrètes sont des lacunes fondamentales qu'il convient de combler. À cet égard, il convient de communiquer plus largement au public et aux décideurs la valeur des services et produits forestiers et les avantages de la gestion durable des forêts pour parvenir à un développement résilient et capable de s'adapter. Une meilleure communication peut aider à mieux faire comprendre le rôle important des forêts et de la gestion durable des forêts.

38. Étant donné que la pandémie de COVID-19 est toujours en cours, et que les tendances dans le secteur forestier s'inscrivent sur le long terme, l'évaluation de l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier devrait être menée de manière continue et à long terme. Mener de telles évaluations permettrait d'aider les États et les autres parties prenantes à mieux comprendre les répercussions de la pandémie, à trouver des solutions, à recenser les meilleures pratiques, à améliorer leurs mesures et stratégies de relèvement et à prendre en compte ces éléments dans leurs plans de développement et de relèvement à long terme pour le secteur forestier.

V. **Recommandations en vue d'aider le secteur forestier à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et de renforcer la contribution des forêts à une reprise inclusive et durable**

39. On trouvera ci-dessous un résumé des principales propositions émanant des évaluations régionales des stratégies et des mesures de relèvement adoptées par les pays pour faire face à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, et de la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue en janvier 2022.

40. Les actions et les politiques destinées à réduire l'incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier devraient être menées de manière à accélérer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que d'autres objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts, tels que les objectifs de développement durable¹⁵. Ces actions devraient être liées aux priorités politiques existantes du secteur forestier, en particulier l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

41. Il convient de mettre en œuvre des stratégies qui favorisent les solutions fondées sur la nature pour faire face aux chocs à court terme et à long terme sur les moyens de subsistance, et de promouvoir des politiques de conservation, de restauration, de gestion et d'utilisation durables des forêts comme moyen de créer des plans de relèvement résilients et durables.

42. Il convient par ailleurs de promouvoir l'adoption de pratiques de gestion forestière novatrices et la restauration des paysages forestiers afin d'accroître les performances économiques des forêts. L'échange d'informations sur les pratiques commerciales, les nouveaux débouchés commerciaux et la numérisation devrait également être renforcé.

43. Il convient d'accorder une plus grande attention au renforcement des services socioculturels fournis par les écosystèmes forestiers. Il faudrait à cet égard améliorer la communication avec la population générale et la sensibilisation de celle-ci au sujet des avantages de la gestion durable des forêts pour garantir l'adaptabilité et la résilience des forêts, et réduire toute image négative liée à la gestion forestière.

44. Une meilleure collaboration entre les parties prenantes du secteur forestier et la société en général, ainsi qu'une coopération internationale efficace, sont nécessaires pour rapprocher les intérêts opposés et faire face aux incertitudes et aux défis posés par la pandémie.

45. Il convient en outre de promouvoir l'augmentation des investissements dans les nouvelles possibilités commerciales, en particulier dans l'amélioration des compétences des jeunes, des femmes, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il convient également de renforcer les capacités des groupes de la société civile et leur participation à la mise en œuvre des stratégies de relèvement.

46. Des investissements publics et privés sont nécessaires pour renforcer la résilience des forêts et leur capacité d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour aider les forêts à faire face aux effets négatifs des changements climatiques, protéger les populations contre les maladies actuelles et réduire les risques de futures pandémies.

47. Le renforcement de la coopération internationale dans les domaines du renforcement des capacités, y compris dans l'enseignement forestier, et de la coopération technologique devrait être une composante majeure de toutes les

¹⁵ E/2017/10, annexe I.

stratégies et mesures visant à réduire au minimum l'incidence de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. Les solutions technologiques offrent de nouvelles possibilités pour le secteur forestier, en particulier dans les domaines de la formation et de la communication. Il convient de renforcer les capacités afin d'accélérer le passage au numérique pour le suivi et l'évaluation des ressources forestières, et de promouvoir les investissements dans ce domaine.

48. La coopération internationale, sous forme de mesures financières et politiques, peut aider à renforcer les capacités de gestion durable des forêts. Il est donc important de mobiliser le soutien du secteur privé et de la communauté internationale du développement en vue du relèvement après la pandémie de COVID-19, ainsi que de trouver des solutions de financement supplémentaires pour soutenir la gestion durable des forêts et la production de bois et de produits non ligneux durables.

49. Des mesures doivent être prises pour renforcer la surveillance et l'inspection des forêts afin de prévenir la déforestation et les incendies de forêt et de promouvoir le développement durable. Il convient de soutenir les populations tributaires des forêts au moyen de mesures de protection sociale et de la fourniture de solutions de subsistance, ainsi que par des dépenses d'investissement, notamment dans des semences et des activités génératrices de revenus. Les groupes les plus vulnérables et marginalisés, tels que les peuples autochtones, ont des difficultés et des besoins spécifiques, et ils devraient être associés, en tant qu'acteurs clés, aux efforts visant à reconstruire en mieux. Il convient d'évaluer les répercussions de la pandémie sur les communautés forestières et les populations autochtones, en collaboration avec celles-ci.

50. La collaboration avec les autres secteurs et parties prenantes concernés, notamment avec le secteur de la santé, en matière de politiques, d'éducation et de recherche scientifique concernant les forêts, devrait être renforcée, conformément à l'approche « Une seule santé ». Il convient également de renforcer la recherche interdisciplinaire et les synergies entre les exploitants forestiers, les défenseurs et défenseuses de l'environnement et les spécialistes des maladies infectieuses chez les humains et les espèces sauvages afin de prévenir de futures zoonoses.

VI. Propositions pour examen par le Forum à sa dix-septième session

51. Le Forum souhaitera peut-être :

a) Encourager ses membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes concernées à intégrer les propositions pertinentes contenues dans la section V de la présente note dans leurs stratégies de relèvement et leurs mesures de riposte relatives à la COVID-19 et, à cet égard, demander au secrétariat de faire connaître ces propositions aux niveaux national, régional et international ;

b) Envisager de continuer de suivre et d'évaluer le large éventail de répercussions à long terme de la pandémie sur la gestion durable des forêts, ainsi que les solutions et mesures de relèvement possibles ;

c) Inviter les pays et les organisations qui ont pris des mesures spécifiques en vue de réduire les effets de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier, à communiquer ces informations au secrétariat du Forum pour qu'elles soient ensuite diffusées auprès des membres du Forum, à organiser des manifestations parallèles à la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et à partager leurs expériences, leurs résultats et les enseignements tirés.